

Séance du 21 JANVIER 2020 (18h00)
Salle Etable - La Lombardière - Davézieux

Membres titulaires	: 34
En exercice	: 34
Présents	: 19
Votants	: 27
Convocation et affichage	: 15/01/2020
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Edith MANTELIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Céline BONNET, Dominique CHAMBON, Martine CHAMBON, Olivier DE LAGARDE, Denis DUCHAMP, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Daniel MISERY, Richard MOLINA, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Alain THOMAS, Laurent TORGUE, Thomas TOULARASTEL, Alain ZAHM.

Pouvoirs : Sylvie BONNET (pouvoir à Simon PLENET), Brigitte BOURRET (pouvoir à Richard MOLINA), Christophe DELORD (pouvoir à Denis SAUZE), Jean-Luc FANGET (pouvoir à Olivier DE LAGARDE), Patrice GIRARD (pouvoir à Daniel MISERY), Marie-Claire MICHEL (pouvoir à Antoinette SCHERER), Patrick OLAGNE (pouvoir à Laurent MARCE), Martine OLLIVIER (pouvoir à René SABATIER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Jean-Yves BONNET, Yves BOULANGER, Virginie FERRAND, Benoît GAUTHIER, Ronan PHILIPPE, Armand VALLET

**BC-2020-10 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
ECONOMIE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ENGAGEMENTS
RÉCIPROQUES ENTRE ANNONAY RHONE AGGLO ET LA COMMUNE DE
CHAMPAGNE**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la convention d'engagements réciproques entre Annonay Rhône Agglo et la commune de Champagne relative au projet d'implantation de la société Transports Brossier sur la zone des Ecolanges à Saint-Désirat, telle qu'elle ressort du projet ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention et toute pièce se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2020-11 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
ECONOMIE - APPROBATION DU CONTRAT TERRITOIRES D'INDUSTRIE
ARDECHE DROME 2020 - 2022**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet de contrat «Territoires d'Industrie Ardèche- Drôme 2020-2022» présenté en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit contrat (dans sa version définitive) et tout document nécessaire à sa mise en œuvre,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice - président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2020-12 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
ECONOMIE - PEUGRES - ACQUISITION FONCIÈRE ET INDEMNITÉ
D'ÉVICTION AGRICOLE ET RENONCIATION A UNE INDEMNITÉ D'ÉVICTION
AGRICOLE**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée sous le numéro 122 section AM à Madame Agnès DOREL, sis lieudit le Pré Varambon à Peaugres (07340) pour un montant de 52 396,50 € HT,

PREND ACTE de la renonciation d'indemnité d'éviction agricole de Madame Isabelle TROUILLET et Monsieur Claude TROUILLET pour l'exploitation de la parcelle cadastrée sous le numéro 122 section AM sis lieudit le Pré Varambon à Peaugres (07340),

APPROUVE le versement de l'indemnité d'éviction agricole d'un montant de 22 028 € à Madame Marie-Josèphe ALLEON pour les parcelles cadastrées sous les numéros 110, 112, 116, section AM

APPROUVE le versement de l'indemnité d'éviction agricole et de résiliation de bail d'un montant de 5000 € HT à Monsieur Vincent BONGARD pour la parcelle cadastrée sous le numéro 30 section AM.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2020-13 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - HABITAT
- AIDE A LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU
CŒUR DE VILLE HISTORIQUE D'ANNONAY - ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION A UNE MONOPROPRIÉTÉ NON ÉLIGIBLE AUX AIDES DE
L'ANAH**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'octroi d'une aide financière de 1 042 € maximum à Monsieur Jean-Luc GARNIER, gérant de la SCI GARNIER, propriétaire de l'immeuble situé 24 rue Jean-Baptiste Béchetolle, pour les travaux de réfection de la couverture et de traitement de la charpente.

PRECISE que le montant de la subvention accordée pourra être réajusté à la baisse en fonction du montant final des travaux sur présentation des factures acquittées,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le CHARGE de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2020-14 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
DEVELOPPEMENT DURABLE - PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
RENOFUTE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UN PROPRIÉTAIRE DANS
LE CADRE DU FONDS LOCAL D'AIDE A LA RENOVATION**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'attribution d'une aide financière à Madame Guijarro pour son logement situé à Annonay au 21, chemin des Grailles selon le règlement d'attribution pour un montant maximum de 2 000€ financés par Annonay Rhône Agglo,

PRECISE que le montant de la subvention accordée pourra être réajusté à la baisse en fonction du montant réel des factures acquittées,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le CHARGE d'effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-15 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - TRANSPORTS - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION D'UN CONTRAT DE CONCESSION RELATIF AUX MOBILIERS URBAINS, A L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE ET AUX SUPPORTS DE COMMUNICATION - APPROBATION D'UNE CONVENTION A INTERVENIR ENTRE ANNONAY RHÔNE AGGLO ET LES COMMUNES D'ANNONAY, BOULIEU-LES-ANNONAY, DAVEZIEUX, ROIFFIEUX ET SAINT-CYR

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes en vue de la passation du contrat de concession relatif aux mobiliers urbains, à l'affichage et aux supports de communication,

DÉSIGNE Annonay Rhône Agglo comme coordonnateur du groupement de commandes,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention à intervenir entre Annonay Rhône Agglo et les communes d'Annonay, Boulieu-lès-Annonay, Davézieux, Roiffieux et Saint-Cyr,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-16 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'EUROPE POUR LA MISE EN OEUVRE D'OPERATIONS DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT DU PROGRAMME LEADER ARDÈCHE VERTE POUR LA SAISON 2019-2020

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet présenté pour l'intitulé « Scènes nomades »,

SOLLICITE le GAL Ardèche Verte pour une subvention de 19.200€ HT, soit 64% de la dépense éligible de 30 000€ HT pour une dépense totale de 45.870,58€ HT (coût opération) dans le cadre de la fiche-action n°2.1.3 : Animation, communication et organisation d'événements visant à mettre en valeur les espaces naturels patrimoniaux, pour les Scènes nomades de la saison culturelle d'Annonay Rhône Agglo 2019-2020 au titre de la mise en œuvre d'opérations de la stratégie locale de développement du programme LEADER Ardèche verte,

S'ENGAGE à assurer sur ses fonds propres le solde du financement,

S'ENGAGE à communiquer sur l'aide FEADER en respectant les obligations de publicité et en appliquant les logos de l'Europe, du FEADER, de LEADER et à inviter les membres du comité de programmation le cas échéant,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l' élu en charge de ce dossier, à signer toute pièce se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-17 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES AU TITRE DE L'AIDE AUX LIEUX POUR L'ANNÉE 2020

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la demande de subvention la plus élevée possible auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les deux salles de spectacles (Théâtre des Cordeliers et Espace Montgolfier) au titre de « L'aide aux lieux »,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l' élu en charge, à signer toute pièce se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-18 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE - PROJET D'ACTION SOCIALE AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, relatif au fonctionnement du partenariat entre Le Département de l'Ardèche et Annonay Rhône Agglo dans le cadre de sa saison culturelle En Scènes,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-19 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - APPROBATION DES TARIFS 2020 POUR LES GYMNASES D'ANNONAY RHONE AGGLO

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE d'arrêter les tarifs des gymnases gérés par la direction des Sports pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-20 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DECHETS DES MENAGES - CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE ACTIVEMPLOI ET ANNONAY RHÔNE AGGLO POUR LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES DÉCHETS NON DANGEREUX RÉEMPLOYABLES OU RÉUTILISABLES EN DECHETERIE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention de coopération entre Activemploi et Annonay Rhône Agglo ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer ladite convention ainsi que toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-21 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - PARTICIPATION SPECIALE AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT REGIONALE DE CONSTRUCTION PC0107812A0013

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE d'appliquer la participation spéciale à l'assainissement à la société Régionale de Construction pour le PC 07017812A0013,

CHARGE Monsieur le Président ou élu en charge du dossier de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-22 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - REGIE DE L'EAU - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE - TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'INTERCONNEXION ENTRE ANNONAY ET VILLEVOCANCE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès du Département de l'Ardèche pour la réalisation de l'opération sus-mentionnée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2020-23 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ESPACES PUBLICS -
CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DU TERRAIN, LA
CREATION, L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN D'UNE AIRE DE SERVICES DE
CAMPING-CARS SUR LA COMMUNE DE ROIFFIEUX**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ADOpte le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**BC-2020-24 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - ADMINISTRATION GENERALE -
ATTRIBUTION DE SALLES COMMUNAUTAIRES AUX CANDIDATS AUX
DIFFERENTES ELECTIONS DURANT LES PERIODES ELECTORALES**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la mise à disposition à titre gratuit et sans application d'un forfait technique, pour chaque tour de chaque scrutin des différentes élections républicaines (présidentielles, législatives, sénatoriales, européennes, régionales, départementales, municipales) à chaque candidat ou chaque liste de candidat admis à concourir audit tour de scrutin, d'une salle dans chacun des espaces susceptibles d'être ouvert à la location par Annonay Rhône Agglo à savoir : Théâtre des Cordeliers (Annonay), salle de réception du gymnase du Zodiaque et les espaces des équipements sportifs communautaires (Annonay) Espace Montgolfier (Davézieux), Espace Jean Monnet (Davézieux), Vidalon (Davézieux).

Dit que les locations seront consenties dans la limite des disponibilités de chaque salle, et sous réserve du respect des règles de sécurité et règlements intérieurs applicables.

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 27/01/2020
Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Bureau Communautaire
Le Président



Simon PLENET

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.

Affiché le 27/01/2020 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

